

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 JUILLET 2013**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 4 juillet 2013 à 17 heures sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 3), M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, M. Jacques MARIOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question n° 12), M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'à la question n° 22 incluse et à compter de la question n° 26), M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Solange JOLY (jusqu'à la question n° 25 incluse), Mme Corinne TISSIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, Mme Zahira YASSIR COUVAL, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean ROSSELOT, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI, M. Jean-Marie GIRERD, Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

Secrétaire : M. Abdel GHEZALI.

Absents : Mme Françoise FELLMANN (à compter de la question n° 11), Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question n° 3), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à compter de la question n° 23 et jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Jean-François GIRARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY (à compter de la question n° 26), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sylvie JEANNIN, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 8), M. Nicolas GUILLEMET, Mme Hayatte AKODAD, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS.

Procurations de vote : Mme Françoise FELLMANN à Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à compter de la question n° 11), Mme Jacqueline PANIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 3), M. Patrick BONTEMPS à M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Joëlle SCHIRRER à Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT à Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question n° 23 et jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Jean-François GIRARD à M. Lazhar HAKKAR, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Solange JOLY à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 26), Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Nicole WEINMAN, Mme Sylvie JEANNIN à Mme Sylvie WANLIN, M. Nicolas BODIN à M. Jean-Louis FOUSSERET (à compter de la question n° 8), M. Nicolas GUILLEMET à M. Cyril DEVESA, Mme Hayatte AKODAD à Mme Carine MICHEL, Mme Béatrice RONZI à M. Abdel GHEZALI.

En préambule, M. le Maire a souhaité la bienvenue à l'équipe du BBC et a rappelé le soutien fort de la Ville de Besançon aux clubs sportifs.

Il a ensuite salué la mémoire d'André VAGNERON, ancien Adjoint de la Ville de Besançon de 1977 à 1983 et de 1983 à 1989. Il a rendu hommage à son humanisme et son engagement politique fort.

L'Assemblée Communale a observé une minute de silence.

M. le Maire a annoncé que M. GHEZALI avait été désigné Président du Groupe Socialiste.

Il a informé les élus municipaux de la nomination des 2 nouveaux présidents de la Commission d'Indemnisation du Tramway : Mme SERRE et M. DALLOZ.

Il a également salué Mme Sylvia CHARETON qui fait valoir ses droits à la retraite et a accueilli M. Patrick PORTE, nouveau directeur de la Citadelle.

Enfin, il a livré des éléments d'information sur la réforme des rythmes scolaires. Il a ainsi précisé qu'un certain nombre de concertations avaient été menées pour élaborer le projet éducatif territorial. Il a ensuite évoqué les résultats de l'enquête menée auprès des parents.

Il a ainsi annoncé que la neuvième demi-journée d'école serait placée le mercredi matin avec une pause méridienne de 2 heures.

Le projet éducatif territorial se construira selon 3 axes prioritaires :

- favoriser la réussite éducative,
- contribuer à l'épanouissement de l'enfant,
- faire participer les familles.

01. Vote sur l'urgence

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a proposé à l'Assemblée Communale de se prononcer sur l'urgence d'examiner la question suivante : **Vente de l'ancien Conservatoire National de Région, Place de la Révolution au profit de la Société LAZARD GROUP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de se prononcer favorablement sur cette proposition.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Exercice 2013 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2. Grand Besançon - Modifications statutaires - Nombre de sièges au sein de l'assemblée et répartition entre communes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur 137 sièges au sein de l'assemblée communautaire (55 pour la Ville de Besançon, le reste étant réparti entre les autres communes) à compter du renouvellement des instances communautaires en 2014,
- d'adopter les modifications apportées aux statuts de la CAGB.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

3. Observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté sur l'examen de la gestion de la Ville pour la période des exercices 2004 et suivants - Réponses de la Ville

Le Conseil Municipal a pris connaissance des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté sur l'examen de la gestion de la Ville pour la période des exercices 2004 et suivants, ainsi que des réponses de la Ville.

4. Exercice 2013 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur et abandons de créances

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur un montant d'admissions en non valeurs de 5 120,98 € sur le budget principal, de 40 468,43 € sur le budget Eau, de 46 486,25 € sur le budget Assainissement et d'abandons de créances de 1 297,81 € dans le cadre du dispositif «Solidarité Eau».

5. Renforcement des règles de transparence demandées par la Ville de Besançon aux établissements bancaires

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer les règles de transparence dans ses relations avec les établissements de crédit, les établissements candidats devant avoir satisfait aux obligations prévues à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, ainsi que l'application des règles éthiques plus contraignantes dès que celles-ci auront été établies par les réglementations nationales et européennes,

- de demander, dans le cadre des consultations, à chaque établissement d'indiquer sa situation, ou celle des établissements dont il détient une participation majoritaire, au regard des Etats ou territoires non coopératifs en application de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts, ainsi que de présenter les procédures et outils dont il serait doté pour lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou la corruption, et pour favoriser l'investissement durable,

- de demander aux établissements bancaires de produire chaque année les informations concernant leur chiffre d'affaires, leurs effectifs, leurs résultats nets et les impôts et taxes acquittés pays par pays, dès lors que la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires sera applicable et selon les modalités et formes prévues par celle-ci.

RAPPORT D'ACTIVITES

6. Société Publique Locale Territoire 25 - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport Société Publique Locale Territoire 25 présenté par les administrateurs, relatif à l'activité et aux états financiers de cette société au titre de 2012.

M. le MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

7. SEM Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport de la SEM Micropolis présenté par ses administrateurs, relatif à l'activité et aux états financiers de cette société au titre de 2012.

M. LE MAIRE, M. MARIOT, M. LIME et Mme GELIN n'ont pas pris part au vote.

8. Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport de la sedD présenté par ses administrateurs, relatif à l'activité et aux états financiers de cette société au titre de 2012.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

9. Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Besançon - Logement - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le rapport de la SAIEMB Logement présenté par ses administrateurs, relatif à l'activité et aux états financiers de la SEM pour l'année 2012.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme MENETRIER, Mme POISSENOT et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

DOMAINE

10. Bail emphytéotique au profit du Besançon Tennis Club pour la réhabilitation du complexe de tennis Léo Lagrange - Modificatif à la délibération du 19 janvier 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modifications du bail emphytéotique au profit du Besançon Tennis Club pour la réhabilitation du complexe de tennis Léo Lagrange et d'autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

11. Personnel communal - Renouvellement de l'emploi de Directeur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du Musée du Temps

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'emploi de Directeur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du Musée du Temps.

CULTURE

12. Inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial - Second plan de gestion 2013/2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le 2^{ème} plan de gestion 2013/2018 des fortifications de Vauban.

13. Ateliers d'artistes - Fonctionnement et tarifs de location - Création d'une commission de sélection

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la procédure d'appel à candidature et de mise à disposition des ateliers,
- d'approuver les conditions de mise à disposition de ces ateliers,
- d'approuver la composition suivante de la commission de sélection :
 - . M. le Maire ou son représentant
 - . Le DGA Culture et patrimoine de la Ville ou son représentant
 - . Le Directeur de l'ISBA
 - . Le Directeur des Musées du Centre
 - . Le Directeur de l'Action culturelle et patrimoine de la Ville, ou son représentant
 - . Une personnalité qualifiée proposée par l'association «BRAC».

14. Avenant à la convention de dépôt entre la Ville de Besançon et l'Observatoire de Paris - Dépôt de pièces horlogères

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le nouveau dépôt d'une dizaine de pièces horlogères au Musée du Temps,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention.

15. Exposition «De Cranach à Géricault. La collection Jean Gigoux» - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Ville de Wuppertal (Allemagne)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le partenariat entre la Ville de Wuppertal et la Ville de Besançon pour l'organisation en commun d'une grande exposition «De Cranach à Géricault»,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la présente convention et tout document ou avenant lié à ce projet.

VIE ASSOCIATIVE

16. Vie des Quartiers - Subvention à l'Association EMMAÛS pour son projet de restructuration du site de la Bergerie - Signature d'une convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer le versement de la subvention d'équipement de 200 000 € à l'Association EMMAÛS,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'Association EMMAÛS.

SPORT

17. Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives pour l'année 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'exonération générale et totale de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives pour 2014.

18. Sport de Haut Niveau - Contrats de développement sportif - Subventions à des associations sportives

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre, 12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer de nouveaux Contrats de Développement Sportif pour la saison 2013-2014 avec les deux clubs professionnels sur la base d'une subvention annuelle de :

- . 430 K€ au profit de l'ESBF,
- . 430 K€ au profit de l'ESBM,

- d'autoriser M. le Maire à signer un nouveau Contrat de Développement Sportif avec le Besançon Avenir Comtois,

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants 2013/2014 au CDS pour les clubs participant à une compétition nationale,

- d'adopter l'attribution des subventions prévues à ces contrats.

ÉDUCATION

19. Subvention à la Caisse des Écoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de renouveler la participation financière à la Caisse des Écoles en attribuant une subvention à hauteur de 40 000 € pour la prise en charge du traitement de l'agent administratif, toutes charges comprises,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Caisse des Ecoles.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

20. Enseignement Supérieur et Recherche - Convention pour la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante sur le bassin de vie de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, la Région de Franche-Comté, le Rectorat de l'Académie de Besançon, le CROUS de Besançon, l'Université de Franche-Comté et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, pour la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante,

- d'attribuer une subvention de 23 000 € au CROUS de Besançon pour l'animation du dispositif et autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention y afférant.

RELATIONS INTERNATIONALES

21. Maison de l'Europe en Franche-Comté - Renouvellement de la convention pluriannuelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention portant sur le partenariat avec la Maison de l'Europe en Franche-Comté,

- de décider de verser une subvention de 54 000 € pour 2013,

Mme GERDIL-DJAOUAT n'a pas pris part au vote.

EAU ET ASSAINISSEMENT

22. Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Charency

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Charency et d'approuver les termes de la convention relative à la coopération en vue de la protection du captage d'eau potable situé à Chenecey-Buillon entre la Ville de Besançon et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Charency,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

23. Usine de Chenecey-Buillon - Signature du marché de rénovation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le marché de rénovation de l'usine d'eau potable de Chenecey-Buillon pour un montant estimé à 7 M€ HT.

PETITE ENFANCE

24. Convention conclue avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce du Doubs (CAMSP) relative à la mise à disposition et l'intervention de professionnels du CAMSP auprès des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la mise à disposition et l'intervention de professionnels du CAMSP auprès des EAJE,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention avec le Centre d'Action Médico-sociale Précoce du Doubs.

VOIRIE

25. Règlement de voirie de la Ville de Besançon - Nouvelle rédaction des articles 11 et 19.2

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les modifications apportées au règlement de voirie.

COMMERCE

26. Développement commercial de la Place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 2012 - Prévisions financières de l'exercice 2013

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les comptes d'exploitation définitifs de l'exercice 2012 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin,
- d'approuver les comptes d'exploitation projetés de l'exercice 2013 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin,
- d'autoriser l'encaissement de 7 433,44 € pour trop perçu pour solde des opérations 2012 du restaurant inter-entreprises,
- d'autoriser le versement à la Société Aktya de 17 134,19 € pour solde des opérations 2012 sur le centre commercial,
- d'autoriser le versement à la Société Aktya, pour l'exercice 2013, d'un montant de 51 000 € pour le RIE à titre d'acompte,
- d'autoriser le versement à la Société Aktya, au titre de l'exercice 2013, d'un montant de 97 000 € à titre d'acompte pour le centre commercial Cassin.

M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

URBANISME

27. Centre Commercial Cassin et Restaurant Inter-Entreprises - Résiliation anticipée de la concession - Devenir du Centre commercial et du Restaurant Inter-Entreprises

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la résiliation anticipée de la convention de concession et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte y afférent,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de conservation de la propriété du centre commercial à Aktya après résiliation de la concession,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte constatant le transfert de propriété du RIE au profit de la Ville après résiliation de la concession,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le bail de longue durée à intervenir avec Aktya pour les locaux du Restaurant Inter Entreprises,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte d'échange à intervenir.

M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

28. Etude urbaine du secteur des Planches-Relançons - Bilan de la concertation préalable - Approbation du plan guide de l'aménagement d'ensemble

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre, 7 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent bilan de la concertation préalable,
- d'approuver le schéma directeur définissant les grands principes d'urbanisation proposés, ainsi que les modalités de phasage de cet aménagement d'ensemble,
- d'autoriser, sur la base de ce schéma directeur, la préparation des procédures nécessaires à la mise en œuvre de l'urbanisation progressive de ce vaste secteur.

29. Projet de reconversion du site de la caserne Vauban - Modificatifs aux délibérations des 5 juillet et 12 novembre 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. ALLEMANN à engager les discussions avec les candidats à la concession du projet de reconversion de la caserne Vauban et à signer la convention.

30. ZAC «Hauts du Chazal» - Compte rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31 décembre 2012 - Avenant n° 12 à la Convention Publique d'Aménagement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le bilan révisé au 31 décembre 2012 pour un montant de 46 311 470 € HT,
- d'approuver l'engagement des co-concédants (Ville + Grand Besançon) à l'opération à hauteur de 19 009 391 € HT dont 15 420 954 € HT pour la Ville et 3 588 437 € HT pour le Grand Besançon,
- d'approuver la prorogation de 3 années de la convention publique d'aménagement en vigueur,
- d'approuver la prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 de l'ensemble des conventions relatives aux avances,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer l'avenant n° 12 à la Convention Publique d'Aménagement matérialisant ces dispositions.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

31. ZAC La Fayette - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2012 - Avenant n° 9 - Prolongement de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent compte rendu au 31 décembre 2012 contenant le bilan révisé de l'opération d'aménagement de la ZAC La Fayette d'un montant global de 9 061 671 € HT

- d'approuver l'engagement de la Ville de Besançon à l'opération qui ressort à 3 038 700 € HT décomposé comme suit :

- o 2 365 434 € HT correspondant aux participations ;
- o 150 713 € HT au titre des cessions foncières ;
- o 522 554 € HT au titre des cessions d'ouvrages d'eau et d'assainissement

- de porter la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2014 afin de prendre acte de la bonne fin des derniers investissements et des dernières cessions

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 9 de la concession d'aménagement «La Fayette» prolongeant d'un an la durée de la consultation

- de prendre acte que lors de la clôture de l'opération, si des terrains n'étaient pas commercialisés, deux solutions seraient envisageables :

- o soit ces terrains seraient cédés à la Ville de Besançon
- o soit la concession devrait faire l'objet d'une prolongation de durée supplémentaire dans le but de commercialiser ces terrains.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

32. ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mai 2013 - Bilan révisé au 31 décembre 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2012 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement «ZAC Val des Grands Bas» de 14 212 733 € HT,

- d'approuver l'engagement de la Ville de Besançon et le bilan de trésorerie proposant les échéances de paiements de la Ville, sur la durée de l'opération d'aménagement prévue dans la concession,

- d'approuver l'apport en nature de la Ville de Besançon à l'opération au titre de sa participation aux prestations d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre,

- de prendre acte du versement à la Ville de Besançon de la somme de 430 000 € HT (résultat d'opération) et de sa ventilation sur les exercices 2013 et 2014 (respectivement 350 000 € HT et 80 000 € HT).

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

33. Opération Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 30 avril 2013 - Etat d'avancement de l'opération et bilan prévisionnel au 31 décembre 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 38 743 K€ HT ;

- d'approuver l'engagement du concédant à l'opération qui ressort à 20 917 K€ HT et son échéancier, comme détaillé ci-dessous :

	Total réalisé au 31/12/2012	2013	2014	2015/2016	TOTAL
Participation (en KE HT)	17 666	194	194		18 054
Participation en nature				43	43
Remises d'ouvrages (en KE HT)	1 165		430	1 225	2 820
TOTAL GLOBAL RECETTES CONCEDANT	18 831	194	624	1 268	20 917

- d'approuver l'effort financier global :

	participation en K€ HT	remise d'ouvrage en K€ HT	TOTAL
ZAC	18 097	2 820	20 917
Parking en K€ HT (valeur Juin 2012)		8 629	8 629
TOTAL			29 546

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement, prolongeant la durée de celle-ci d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2016,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire au titre du financement de la requalification des espaces publics, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

34. Centre d'Affaires La City - ZAC Louise Michel - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2012 - Pré-bilan de clôture

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le pré-bilan prévisionnel de clôture au 31 décembre 2012, portant les dépenses et les recettes de l'opération d'aménagement à 7 850 K€ HT,

- d'approuver le pré-bilan prévisionnel de clôture au 31 décembre 2012, portant les dépenses et les recettes de l'opération de construction et d'extension du parking La City à 5 630 K€ HT,

- d'approuver le pré-bilan prévisionnel de clôture au 31 décembre 2012, portant les dépenses et les recettes de l'opération de construction et vente du deuxième immeuble de bureaux à 7 644 K€ HT,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 12 à la concession prorogeant la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2013.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

35. Concession d'aménagement 6 rue de la Madeleine - Parking Griffon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 30 avril 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre en considération l'avancement des études, de la commercialisation et le nouveau bilan financier de l'opération ;

- d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement du 6 rue de la Madeleine et du réservoir Griffon ;

- d'approuver l'augmentation du prix de cession des cours et autres espaces publics au concédant de 70 0000 € HT pour un montant global de 515 000 € HT (au lieu de 445 000 €) ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes et l'avenant n° 2 prenant acte de la prorogation de la durée de la concession d'une année et de la modification du montant de cession des cours et autres espaces publics au concédant.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

36. Requalification du chemin des Montarmots - Convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la sedD

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet de requalification du chemin des Montarmots dans son ensemble,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

- d'autoriser l'inscription des crédits au titre des prestations et travaux sous maîtrise d'ouvrage Ville pour un montant prévisionnel de **315 000 € HT** (date de valeur : avril 2013), soit 376 740 € TTC,

- d'autoriser M. le Maire, en parallèle de cette convention de groupement de commandes, à verser une subvention d'équipement au SYDED d'un montant de 113 879 €.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

37. Cession d'une propriété bâtie sise 17 Chemin de Valentin au profit de Mlle HARRAT Touriya et M. REZKI Hassène

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession d'une propriété bâtie sise 17 chemin de Valentin pour un montant de 165 700 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

38. Acquisition à la Société DROUHAULT Habitat - Alignement Chemin de Pirey

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition d'une propriété sise Chemin de Pirey pour un montant de 7 303 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

39. Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Versement de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 41 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux», déduction faite de l'acompte de 10 150 € versé en début d'année 2013 (Conseil Municipal du 21 janvier 2013),
- de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 15 500 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- de se prononcer sur le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2013 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2013 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte».

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

40. Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Guides étudiants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre de soutien à l'édition et à la diffusion de 2 guides étudiants.

41. Contrat Enfance Jeunesse - Ville de Besançon/CAF du Doubs - Financement du Volet Jeunesse année 2012 - Subventions aux associations - Versement des soldes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le bilan du CEJ - Volet Jeunesse 2012, et les financements correspondants à la régularisation du CEJ,
- d'autoriser le versement des subventions (soldes) aux associations concernées selon le tableau présenté ci-dessus, pour une somme totale de 111 105 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les avenants à intervenir.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme HINCELIN, Mme MICHEL, M. OMOURI, M. LEUBA, M. MONNEUR, M. BONTEMPS et M. ROY n'ont pas pris part au vote.

42. Subventions aux classes transplantées ou de découverte et soutien à des projets culturels

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions :

- pour les classes transplantées ou de découverte à hauteur de 9 930 €
- pour soutenir des projets culturels à hauteur de 1 400 €.

43. Marchés - Autorisation de signature d'avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant suivant :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Direction Grands Travaux Rue Madeleine Brès - Aménagement d'un lotissement d'activités Avenant n° 1 : Ajout d'une parcelle après la consultation des entreprises et changement de position des câbles HTA	SAS Vigilec 25420 Voujeaucourt	13 792,00 € HT	+ 3 087,50 € HT	/

44. Equipement numérique - Dématérialisation des documents et procédures

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition de logiciels destinés à la dématérialisation des documents et procédures,
- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes et d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

45. Vente de l'ancien Conservatoire National de Région, Place de la Révolution au profit de la Société LAZARD GROUP.

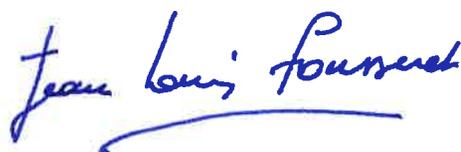
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,
- de prendre acte de la désaffectation du bâtiment depuis janvier 2013,

- d'accepter le déclassement de l'immeuble du domaine public,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

La séance est levée à 21 h 15.

Hôtel de Ville, le 10 juillet 2013
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 10 juillet 2013
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.